

# Espace transfrontalier Marittime-Mercantour (les Alpes de la Mer)



**DOCUMENT DE TRAVAIL 31 mai 2013** 

#### I. Identification du bien

#### 1. délimitation du périmètre

La délimitation actuelle du Bien a été arrêtée en croisant les zones d'intérêt géologique et les aires d'intérêt écologique afin de proposer un territoire où se concentrent tous les attributs qui contribuent à exprimer la valeur universelle exceptionnelle. Les valeurs décrites et dont l'inscription est proposée sont comprises et visibles dans le périmètre retenu.

Le régime de protection des espaces concernés a été également un élément de choix déterminant. Certaines zones géographiques n'ont pas été intégrées vu le degré d'anthropisation ou les difficultés de gestion escomptées dans le futur et donc le risque de ne pouvoir garantir l'intégrité du Bien.

L'ensemble du territoire proposé bénéficie donc d'un statut de protection : Parcs ou zones Natura 2000. Les Parcs sont inscrits sur la liste des sites d'intérêt communautaire pour la conservation de la biodiversité des Alpes , et, avec d'autres zones limitrophes, ils constituent un réseau écologique d'une étendue remarquable.

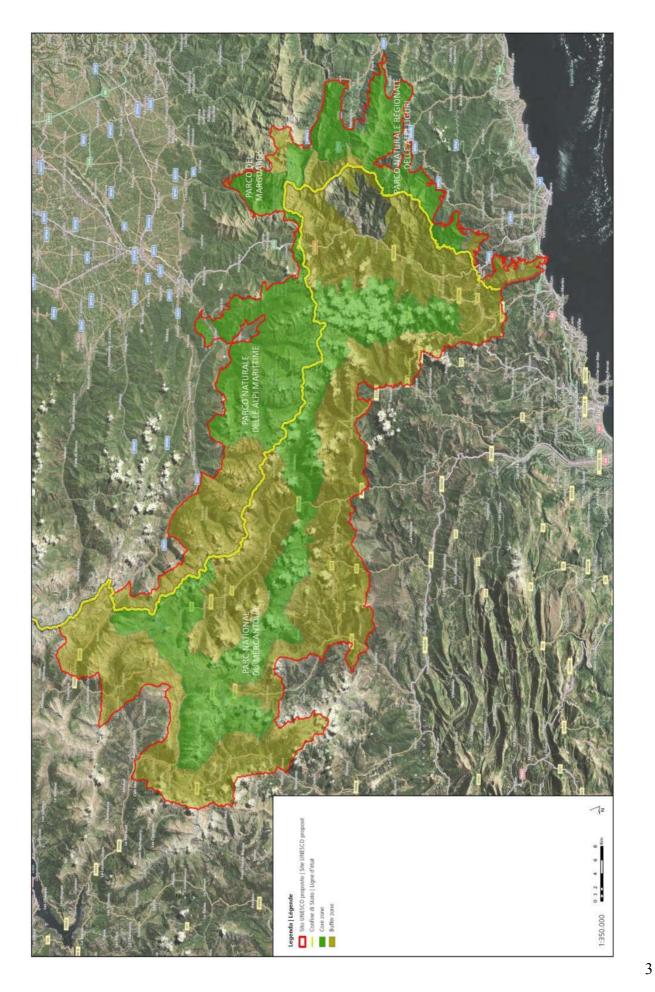
Le site transfrontalier, objet de la candidature, s'étend sur une superficie de 128 458,12 ha, située sur la partie la plus méridionale de la chaîne alpine, entre les Départements des Alpes-Maritimes et des Alpes-de-haute-Provence dans le sud-est de la France et les Régions du Piémont et de la Ligurie dans le nord-ouest de l'Italie.

Il englobe le Parc national du Mercantour, le Parco naturale Apli Marittime, le Parco naturale del Marguareis, le Parco delle Alpi Liguri, les aires Natura 2 000 gérées par la Provincia di Impéria.

Tous les organismes gestionnaires des sites inclus dans le territoire du Bien ont délibéré et approuvé la proposition de candidature au patrimoine de l'UNESCO.

La définition précise de la zone tampon est à peaufiner notamment au regard du régime de propriété et des PLU.

Se reporter à la carte ci dessous.



#### 2. Brève description du Bien

Le territoire est essentiellement montagneux, composé de pentes raides qui s'approchent tout à coup de la côte liguro-provençale, s'étendant parallèlement à elle. Les plus hauts sommets sont formés des massifs de l'Argentera-Mercantour (3 297 m) et par le mont Marguareis (2 651 m); on y trouve aussi les glaciers les plus méridionaux des Alpes (Gelas, Clapier).

Sur une distance de moins de 40 kilomètres du sud vers le nord, on passe du niveau de la mer à près de 3 300 m d'altitude.

Les origines géologiques de la région remontent à une période comprise entre 350 et 20 millions d'années ; le site montre, d'une manière claire, deux orogenèses (Varisque et Alpine) auxquelles se superpose le phénomène tectonique de l'ouverture de la Méditerranée Occidentale. Le relief est fortement conditionné, dans sa partie centrale, par la présence du massif cristallin de l'Argentera, une portion rajeunie de l'ancienne croûte continentale européenne et, dans sa partie périphérique, par de vastes zones de roches sédimentaires concernées seulement par le cycle orogénétique alpin, disposées en festons autour du massif cristallin.

Grâce à la tectonique alpine et aux événements climatiques de la fin du glaciaire, une section de la croûte naturelle extraordinairement vaste et profonde est aujourd'hui exposée à une bonne observation. Dans cette zone, de nombreux stades de la « fabrique des roches», qui a opéré à différentes profondeurs de la croûte terrestre et dans différentes ères et périodes géologiques, pendant la construction de deux chaînes de montagnes successives, sont aisément visibles et largement accessibles à une étude scientifique .

- Le **Parc national du Mercantour**, créé en 1979, s'étend sur 214 270 ha (dont 68 500 ha en zone cœur, c'est-à-dire sous statut spécial de protection, et de plus site Natura 2 000 et 146 270 en aire optimale d'adhésion). Il présente deux grands massifs séparés par l'axe de la Tinée : au nord-ouest un massif calcaire ou schisteux, au sud-est le massif cristallin partagé avec l'Argentera. Il est constitué d'une mosaïque de milieux naturels dont la diversité conditionne la richesse de la faune et de la flore. Environ 2 000 espèces différentes de flore sont connues dans le parc, dont 234 sont considérées comme patrimoniales. Les ongulés, chamois, bouquetins chevreuils, cerfs, mouflons et sangliers sont emblématiques de cet espace. Le loup, revenu récemment s'installer dans cette partie des Alpes à partir d'un noyau des Apennins, témoigne par sa présence de la qualité des milieux et que la nature ne connaît pas de frontières.
- Le Parc du Mercantour partage 33 km de frontière commune avec le Parco Alpi Marittime.
- Le **Parco naturale delle Alpi Marittime**, créé en 1980, couvre une superficie de 27 850 ha, largement dominée par les habitats rocheux, environ 47% de sa surface, par un couvert forestier d'environ 22% et par une végétation herbacée sur environ 17%.

Particulièrement riche en termes de végétation, en particulier en ce qui concerne la famille des orchidées, il comprend une multitude d'espèces de plantes vasculaires (environ 2 600) qui représentent près de 40% du total italien. Il abrite également de nombreuses espèces endémiques. Le ciel de l'Argentera Mercantour est parcouru par plus de 150 espèces d'oiseaux dont de nombreux rapaces prestigieux.

#### - Le Parco Naturale del Marguareis

Il couvre une superficie de 6 637 hectares et abrite le système karstique le plus important des Alpes du Piémont, avec plus de 150 km de grottes. La région est caractérisée par de vastes forêts de sapin blanc, de hêtre et de mélèze. La Vallée Pesio, pour sa situation géographique et son climat, offre une exceptionnelle variété d'espèces de plantes (environ 1 500) avec la coexistence des espèces alpines continentales et méditerranéennes.

- Le **Parco delle Alpi Liguri** couvre une superficie de 6 041 ha. Il est caractérisé par un environnement de montagne, non loin de la mer et abrite de nombreuses espèces de plantes, avec des reliques glaciaires et des espèces endémiques rares. Du point de vue géologique, il présente des régions karstiques importantes. Les massifs du Monte Toraggio et du Monte Pietravecchia sont reconnus comme importants dans toute la chaîne Alpine : le substrat géologique, la proximité à la mer des montagnes qui peuvent dépasser 2 000 m, l'alternance des périodes glaciaires et interglaciaires ont donné lieu à des microenvironnements avec la présence d'un grand nombre d'espèces floristiques de grand intérêt biogéographique.
- Ce territoire est complété par les sites Natura 2 000 de la Province de Imperia, qui assurent le lien avec la mer.

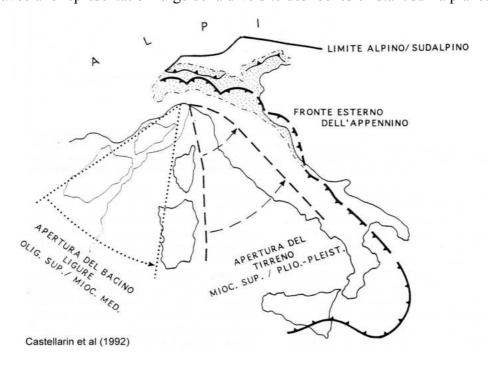
#### II. <u>Justification de la candidature</u>

#### 1. Critères

(i)	(ii)	(iii)	(iv)	(v)	(vi)	(vii)	(viii)	(ix)	(x)
							X	X	X

Critère (viii): le site proposé représente un témoignage exceptionnel de la rupture transversale d'une jeune chaîne montagneuse par l'ouverture d'un bassin océanique ; ces événements ont eu lieu au cours d'une époque géologique récente, il y a 20 à 15 millions d'années. Cet événement tectonique unique de fracturation continentale permet d'observer à l'affleurement aujourd'hui les témoins des processus de subduction-collision qui caractérisent la formation des chaînes de montagnes.

Le nombre des différents processus de formation des chaînes de montagnes observables dans ce site très accessible et au sein duquel de nombreux aspects de l'évolution de la lithosphère continentale sont représentés, associé à l'accessibilité territoriale, renforcé par l'abrasion profonde glaciaire et par la visibilité de tous les niveaux de la croûte continentale et des vestiges de la croûte océanique est d'une valeur exceptionnelle. Ces aspects offrent de grands panoramas de l'histoire tectonique des Alpes et de la pétrogenèse de la croûte continentale inférieure de la chaîne Varisque, avec une représentation large de la diversité des roches existant sur la planète.



Critère (ix): le site représente un excellent exemple d'un processus évolutif qui a joué un rôle de premier plan en l'Europe Occidentale, résultant de la proximité de la mer, des glaciations quaternaires et de l'histoire de la Terre. Les événements orogéniques ont conduit à la mise en place et au maintien des paléo-endémismes d'origine gondwanienne ou angarienne. La complexité des événements paléogéographiques du Tertiaire et du Quaternaire, ont permis la colonisation, l'extinction, l'isolement et la spéciation in situ d'espèces animales d'origines différentes (boréale, de la steppe, méditerranéenne, des Apennins, provençale); les tendances climatiques récentes (glaciaire et postglaciaire) ont de plus renforcé (dans les 20 000 dernières années) la complexité de la flore et de la faune sauvages. Ces processus ont eu lieu dans une zone particulièrement structurée, avec une bande intérieure pré-alpine réduite et une zone alpine au terrain complexe caractérisé par la présence de pics relativement élevés, et par une courte distance à la mer (20-40 km).

Critère (x): L'espace transfrontalier du fait de sa position biogéographique patriculière, de son contexte géologique unique et de la variété inhabituelle des climats est caractérisé par une richesse des milieux et une biodiversité exceptionnelle. Une dizaine d'habitats naturels d'intérêt prioritaire est présente dans la zone et dans les sites d'intérêt communautaire (SIC) afférents ; il convient d'y ajouter de nombreux milieux inscrits à la Directive « Habitats ».

De plus, le fait que les glaciations du Quaternaire aient eu un impact modéré a permis la caractérisation de cette zone comme zone de refuge et de spéciation d'où les paléo-endémismes et les néo-endémismes se sont développés. On y trouve, en plus des espèces alpines à large distribution, des éléments méditerranéens, méditerranéo-montagnards, des espèces orophiles, arctico-alpines, circumboréales et euro-asiatiques.

Cette aire représente donc une zone d'intérêt floristique d'importance internationale, avec 2 718 taxons (2 269 espèces et 449 taxons infra-spécifiques). Le grand nombre d'espèces endémiques (105 taxons), parmi lesquelles on compte des endémiques plus restreintes inféodées aux parois et éboulis, particulièrement sur le massif siliceux Argentera - Mercantour mais aussi en périphérie sur les massifs calcaires, font de ce territoire le principal centre d'endémisme de l'ensemble des Alpes. La faune est tout aussi riche et originale. La spécificité du peuplement faunistique trouve son origine dans son histoire géologique ancienne et mouvementée, faisant de lui le siège de multiples phénomènes de spéciation et le lieu d'accueil de nombreuses espèces reliques. Cette originalité est accentuée par la position charnière du massif entre Europe occidentale et péninsule italienne, qui a considérablement impacté les phénomènes de dispersion et de transition des espèces.

Les principales caractéristiques de cette faune résident donc en une extrême diversité taxonomique, un pourcentage d'endémisme très élevé (notamment paléo-endémisme et endémisme par vicariance) et une grande variété d'histoires biogéographiques.

En terme de paléo-endémisme, citons l'exemple de Carabus (Chrysocarabus) solieri ou tout aussi étonnant, Hydromantes strinatii dont on date la dispersion sur notre territoire au début de l'ère Tertiaire (60 millions d'années).

Autre originalité, le territoire abrite à la fois des espèces reliques des forêts tropicales de la fin de l'ère Tertiaire comme Agostinia launi, coléoptère cavernicole, dont la distribution est restreinte au Massif du Marguareis, et des espèces reliques glaciaires, comme le lagopède alpin, Lagopus mutus, espèce habituellement retrouvée dans la toundra. La majorité des espèces recensées sont de type alpin, comme le bouquetin, Capra ibex, mais on peut également noter la présence d'espèces steppiques, comme la remarquable vipère d'Orsini, Vipera ursinii.

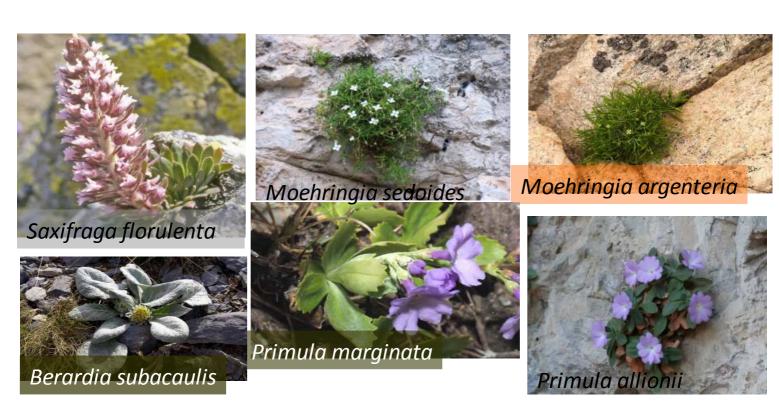
La zone "Alpes maritimes et ligures" a été classée parmi les 10 points chauds de la biodiversité en Méditerranée.

Le site, en tant que partie intégrante des Alpes, est inclus dans l'une des 200 « Global Eco-région » signalées par le WWF.

# **Mediterranean VS Alpine**



## **Paleoendemic vs Neoendemic**



#### 2. Intégrité du Bien

L'extension territoriale du site proposé permet de représenter, de façon exhaustive, la valeur universelle exceptionnelle. La zone sélectionnée contient intégralement les valeurs exceptionnelles du point de vue géologique : processus de subduction et collision entraînant la formation d'un système montagneux (tectonique alpine) et ouverture ultérieure soudaine d'une mer (formation du grand bassin Algéro-provençal de la Méditerranée).

Du point de vue biologique, la zone sélectionnée contient intégralement des processus évolutifs extraordinaires étroitement liés à l'histoire géologique et climatique toujours en cours et toute la mosaïque des habitats, de la biodiversité et des endémismes de la flore et de la faune alpines, méditerranéennes et continentales qui caractérisent le site.

Ces territoires exceptionnels sont protégés par une législation spéciale (nationale et européenne) dont les deux parcs Alpi Marittime-Mercantour constituent le noyau dur.

#### 3. Valeur universelle exceptionnelle

Le site représente un témoignage extraordinaire du processus tectonique de rupture de l'axe d'une chaîne de type Himalayenne-Alpine pour l'ouverture d'un bassin océanique (*rifting*). La physiographie de terminaison de chaîne offre un accès facile à la vision directe soit des processus pétro-génétiques et tectoniques qui ont créé la croûte continentale profonde du continent européen, soit de la segmentation de l'orogéne alpine au cours de la naissance de la Mer Méditerranée occidentale. Le fait que 400 millions d'années d'histoire géologique soient condensées dans les Alpes Maritimes et Ligures et la visibilité de tous les niveaux de la croûte continentale constituent le témoignage extraordinaire de l'évolution géologique de la lithosphère. Ils sont représentés par de superbes vues à large échelle. Les principaux événements comprennent l'histoire tectonique de la construction des deux chaînes de montagnes Varisque et Alpine, le recyclage (la «forge») de roches préexistantes pour en former de nouvelles. Ils témoignent par ailleurs de la pétrogenèse de plus de 80% des types lithologiques de la planète et des mécanismes d'incision du relief intervenus pendant les différentes périodes climatiques.

L'histoire géologique topo-climatique extrêmement originale (créant un relief où l'on passe, en quelques kilomètres, des hauts sommets alpins à la côte méditerranéenne) et la parcellisation des conditions édaphiques et climatiques a permis au site d'être un exemple exceptionnel quant aux processus biologiques et évolutifs (aujourd'hui encore en cours) des communautés végétales et animales. Ils témoignent ainsi des processus uniques de vicariance, de migration et d'hybridation dans le contexte Alpi-Méditerranéen.

Ainsi, l'énorme fragmentation et parcellisation des conditions édaphiques et climatiques a déterminé une exceptionnelle mosaïque d'environnements naturels très différents où, à distances réduites, des espèces de flore et de faune alpines, méditerranéennes et continentales se sont développées. Ce site constitue un important territoire de refuge qui a permis la survie d'espèces d'origine tertiaire pendant les dernières périodes glaciaires. La région est donc riche en biodiversité, paléo-endémismes, néo-endémismes, plantes et animaux méditerranéennes et alpines et représente un « point chaud » reconnu d'importance mondiale de la biodiversité végétale de la Méditerranée.

Les quatre parcs limitrophes et compris à l'intérieur d'un plus ample réseau écologique d'importance internationale, représentent le territoire où se concentrent tous les attributs qui

contribuent à exprimer la valeur universelle exceptionnelle. La sélection de ce territoire appuyé sur quatre zones protégées s'est faite aussi à la lumière du régime de protection consolidé qui existe sur celles-ci et de la constitution imminente d'un système de gestion intégré du territoire transfrontalier. Les valeurs décrites, et dont l'inscription est proposée, sont comprises et visibles dans le périmètre proposé.

#### 4. Premiers éléments de l'analyse comparative

La zone du Site Transfrontalier Marittime-Mercantour (Les Alpes de la Mer) présente une exceptionnalité absolue soit en termes de géologie - par l'exceptionnel témoignage de processus tectoniques qui ont conduit à la naissance de la Méditerranée et à la visibilité d'un important contingent de roches de la planète - soit du point de vue des processus biologiques et de la biodiversité – car les caractéristiques des processus d'évolution géologiques sont à la base des conditions climatiques spécifiques du territoire proposé et la présence qui en résulte, dans une région peu étendue, d'espèces de flore et de faune alpines, méditerranéennes et continentales. L'analyse comparative a concerné des sites déjà inscrits dans la Liste du Patrimoine Mondial en référence aux critères (viii), (ix) et (x). Parmi les nombreux sites inscrits dans cette liste pour un ou plusieurs de ces trois critères, les sites qui ont des valeurs similaires dans le même contexte biogéographique sont : Swiss Alps Jungfrau-Aletsch (Switzerland), Swiss Tectonic Arena Sardona (Switzerland), Dolomiti (Italy), Area de Conservación Guanacaste (Costa Rica), Bouches de Bonifacio (Tentative List, France).

- Swiss Alps Jungfrau-Aletsch, (vii), (viii), (ix). Le site comprend une grande variété d'écosystèmes, illustrant des processus écologiques et biologiques, y compris les stades de la succession végétale, en particulier en raison de la retraite des glaciers consécutive au changement climatique. Le site a une valeur universelle exceptionnelle tant par sa beauté que par la richesse d'informations qu'il apporte sur la formation des montagnes et des glaciers et sur le changement climatique en cours. Le site est différent de celui proposé, à la fois du point de vue géologique, puisque la valeur exceptionnelle est liée au processus de formation de chaînes en raison du mouvement de la plaque africaine vers le nord, et du point de vue de la biodiversité, car il témoigne d'habitats typiques de la région alpine et subalpine. Dans le site Marittime-Mercantour, la forte variation du gradient altitudinal entre les régions alpine et maritime déterminent des spécificités biologiques et de biodiversité allant de l'environnement alpin jusqu'à l'environnement méditerranéen.
- Swiss Tectonic Arena Sardona, (viii). Le site est un exemple exceptionnel de l'orogenèse par collision continentale et offre d'excellentes sections géologiques naturelles où l'on voit clairement le processus de chevauchement tectonique par lequel les roches les plus anciennes et les plus profondes remontent sur des roches plus jeunes et peu profondes. L'unicité provient exclusivement de la manifestation claire des processus tectoniques de chevauchement des unités tectoniques dans un contexte de chaînes de montagnes alors que dans le site proposé, les phénomènes tectoniques ainsi que la présentation d'une exposition favorable ont donné lieu à des processus biologiques et à une zone d'une biodiversité exceptionnelle.
- Le Dolomiti, (viii). Les Dolomites sont d'importance internationale pour le développement des montagnes de calcaire dolomitique car la quantité et la concentration des formations calcaires extrêmement variées sont extraordinaires rapportées au contexte mondial. Le site est aussi l'un des meilleurs exemples de préservation de systèmes de la plate-forme carbonatée du Mésozoïque, incluant des fossiles. Les Dolomites, même si elles appartiennent également à l'arc

alpin, sont différentes du site proposé du fait des processus géologiques considérés et pour le contexte géographique qui est limité à un gradient altitudinal alpin.

- Area de Conservación Guanacaste, (ix), (x). Ce site abrite des habitats naturels importants pour la conservation de la diversité biologique, y compris les habitats les plus représentatifs de la forêt sèche qui s'étend de l'Amérique centrale au nord du Mexique et des habitats clés pour les espèces végétales et animales en danger d'extinction. Le site présente également des processus de migration altitudinale et des processus écologiques et biographiques d'interactions entre les forêts sèches, les forêts humides de la montagne et les forêts tropicales. L'interaction entre l'habitat à coté de certaines dynamiques évolutives rapprochent ce site de celui proposé; cependant, il n'y a pas de site qui offre de tels processus biologiques et de conservation de la biodiversité dans un espace méditerranéo-alpin avec les caractéristiques physiques et géologiques du site proposé.
- Bouches de Bonifacio, Tentative List, (viii), (ix), (x). Le site est caractérisé par les événements géodynamiques qui ont marqué l'histoire géologique de la Sardaigne et de la Corse dans le contexte de la convergence entre les plaques africaine et eurasienne qui a affecté pendant plusieurs phases le bloc Corse-Sardaigne. Les plus anciens lithotypes affleurant sont attribués à la base du sous-sol métamorphique cristallin Paléozoïque et sont largement diffusés soit sur la partie Corse soit sur la partie de la Sardaigne. Pour ce qui concerne la biodiversité, les côtes rocheuses abritent un grand nombre d'espèces endémiques. Le site est l'un des 36 domaines prioritaires pour la conservation de la biodiversité dans la Méditerranée centrale mais il ne présente pas un gradient altitudinal qui va des Alpes à la Méditerranée, comme c'est le cas dans le site proposé où cette grande différence d'altitude détermine également les aspects exceptionnels des processus géologiques et de biodiversité.

De l'analyse comparative il ressort l'attention portée aux processus géologiques de la formation des chaînes de montagnes à la suite de la collision de plaques tectoniques et de chevauchement des corps rocheux (Suisse-Sardona). Le site transnational proposé, au contraire, est l'exemple de la rupture continentale d'un arc alpin d'une manière tout à fait exceptionnelle.

En ce qui concerne l'aspect biologique, aucun site actuellement inscrit sur la Liste n'est le représentant d'une combinaison unique de conditions biogéographiques couvrant le passage progressif d'un habitat du type méditerranéen jusqu'à un habitat du type alpin dans un espace géographique si proche

Ces conditions particulières déterminent la présence conjointe d'espèces végétales et animales qui se trouvent habituellement dans des contextes différents, et ont conduit à l'affirmation et la préservation des paléo-endémismes, à côté des processus d'évolutif de colonisation, extinction, isolement et spéciation in situ des espèces animales d'origine différente.

Le site proposé a ainsi une caractéristique d'exceptionnalité par la combinaison de ces éléments biophysiques qui ont conduit à l'unicité de cet espace naturel.

## III. <u>Un long processus de définition du projet</u>

Depuis février 2002, le bien mixte Mercantour/Alpi Marittime etait inscrit sur la liste indicative de la France en tant que site mixte. Cette candidature s'appuyait sur plusieurs thématiques :

- un système géologique cohérent avec des spécificités pertinentes ;
- une grande variété de conditions écologiques ;
- une richesse biologique extraordinaire et un lieu remarquable d'endémisme ;

- un patrimoine culturel, religieux, militaire original marqué par l'histoire;
- des preuves de la préhistoire de grande valeur.

En 2003, les deux Parcs confient à un bureau d'études une mission d'assistance pour la candidature UNESCO et un comité de pilotage transfrontalier est créé.

Le Centre du patrimoine mondial est favorable à l'idée d'un mémorandum entre la convention alpine et l'UNESCO. La convention alpine devenant le support d'un dossier cadre de nomination en série des Alpes, la candidature Alpi Marittime/Mercantour devait être le premier dossier exemplaire de cette série.

Des divergences d'appréciation sur cette stratégie se révèlent entre les délégations française et italienne.

En 2006, les deux Parcs travaillent sur une structure de gestion commune suite à la parution du règlement communautaire sur le GECT. Ils participent à plusieurs colloques, séminaires, aux travaux de la Mission Opérationnelle Transfrontalière et présentent leur projet à la conférence sur le GECT au Parlement européen en juin 2008.

Dans le cadre de la Convention alpine, un groupe de travail spécifique « Patrimoine mondial de l'UNESCO » est constitué en 2006 avec, comme mandat, de concourir à l'harmonisation des listes indicatives, d'identifier les valeurs alpines universelles, d'organiser des séminaires internationaux sur les thématiques et problématiques pertinents dans l'arc alpin.

En 2010, les deux Parcs confient à un prestataire une étude visant à mettre en exergue le ou les thème(s) porteur(s) d'une « valeur universelle exceptionnelle » puis à développer une analyse comparative.

En 2011, 4 groupes de travail composés d'experts français et italiens de domaines variés analysent quelles particularités du territoire en corrélation avec les critères de l'UNESCO sont porteurs d'un intérêt universel exceptionnel.

L'examen porte sur les critères (ii), (iii), (viii) et (x). Il en ressort que la particularité du site à un niveau mondial est liée au processus géologique qui a conduit à l'origine de la Méditerranée occidentale et qui est parfaitement lisible sur le territoire. Les scientifiques soulignent l'intérêt d'y associer le critère (ix), Alpi Marittime-Mercantour étant jugé comme un exemple représentatif de processus écologiques et biologiques extrêmement originaux.

L'étude des thématiques afférant aux gravures rupestres préhistoriques et aux échanges, influences et voies de communication ne permet pas de dégager d'éléments suffisamment forts pour être retenus.

En 2012, le groupe Patrimoine mondial de la Convention alpine organise un séminaire d'experts qui déclinent la méthodologie mise en place au site Alpi Marittime-Mercantour. Les critères (viii) (ix) et (x) sont considérés comme porteurs avec des suggestions d'évolution du périmètre du bien. Afin d'assurer la lisibilité du processus géologique, le projet s'élargit au Parc du Marguareis et delle Alpi Liguri et aux aires Natura 2 000 coté itlien.

Début 2013, le site « Espace transfrontalier Marittime Mercantour (les Alpes de la Mer) » est inscrit sur la liste indicative des Etats français et italien en tant que Bien naturel.

#### IV. Protection et gestion du Bien

#### 1. La Charte du Parc national du Mercantour, un projet de territoire ambitieux

En dotant son territoire d'une charte, l'établissement public du parc national du Mercantour répond aux objectifs de la loi du 14 avril 2006 qui a refondé le dispositif français des parcs nationaux.

Avec la charte, l'établissement public du parc national du Mercantour propose aux différents acteurs, sur la base d'un diagnostic partagé et d'enjeux clairement identifiés avec eux, de s'engager conjointement, et ce pour une durée de 15 ans, dans un projet ambitieux. Ce projet concerne l'ensemble du parc, constitué du cœur et de l'aire d'adhésion. Il est centré sur la solidarité et la complémentarité entre ces deux parties du territoire et il comporte des modalités de mise en œuvre spécifiques à chacun de ces espaces.

Le cœur de parc qui constitue un territoire exceptionnel par les richesses de son patrimoine naturel et culturel bénéficie de règles de protection fortes.

La charte identifie les objectifs que cette protection doit atteindre, précise les modalités d'application de la réglementation spéciale en cœur de parc et définit un certain nombre d'actions contractuelles qui contribuent à cette protection. Au nombre de 17, les objectifs pour le cœur s'inscrivent au sein de 5 axes stratégiques :

- faire du cœur un espace d'exception pour l'accueil et la sensibilisation du public et pour le suivi des changements globaux ;
- protéger la variété exceptionnelle des paysages pour le bénéfice de tous ;
- préserver la richesse de la flore, la diversité des espèces animales et respecter le fonctionnement des écosystèmes ;
- assurer la conservation des espèces emblématiques ;
- protéger l'héritage culturel.

L'ensemble de cette zone est incluse dans le périmètre du cœur du Bien.

L'aire d'adhésion est un espace de développement durable qui permet aux différents acteurs de s'engager dans les projets de développement dont les orientations sont déclinées dans la charte autour de 3 axes stratégiques :

- pour un patrimoine préservé et valorisé ;
- vers un développement économique durable et une haute qualité de vie ;
- vers l'excellence environnementale.

Cette charte, élaborée et validée par le Conseil d'administration puis approuvée par décret en Conseil d'Etat du 28 décembre 2012, est le résultat d'un long processus de concertation qui se poursuivra dans sa phase de mise en œuvre de 15 ans.

Le volet transfrontalier est partie prenante de cette ambition pour le territoire.

Ce nouvel outil pour les parcs nationaux qu'est la charte représente un véritable contrat d'objectifs partagés de développement d'un espace exceptionnel.

L'inscription au Patrimoine Mondial des deux parcs fait partie des objectifs inscrits dans la charte, qui traduit une volonté forte de reconnaissance à la fois de la valeur universelle du site et de l'engagement des parcs et de leurs partenaires à en assurer la protection et la gestion au plus haut niveau d'exigence.

#### 2. PNAM/PNM: une collaboration de plus de 30 ans

Le Parc national du Mercantour (PNM) et le Parc naturel Alpi Marittime (PNAM) sont engagés depuis plus de 25 ans dans un processus de coopération transfrontalière qui n'a pas connu d'interruption. Parmi les grandes dates qui ont jalonné le processus de coopération, il faut citer : en 1987, le jumelage entre les deux parcs ; en 1993, l'obtention conjointe du Diplôme européen ; en 1998, l'adoption de la Charte de jumelage ; en 2003, la création d'une cellule transfrontalière interparcs et le renouvellement du Diplôme européen ; en 2007, l'adhésion à la Charte Européenne du Tourisme Durable, renouvelée en 2012.

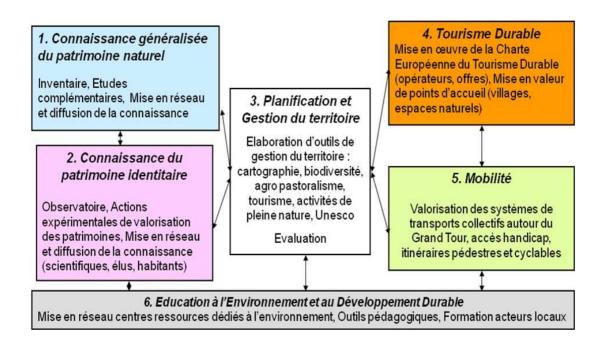
Les programmes communautaires INTERREG et LIFE ont permis aux deux parcs de conduire ensemble de nombreux travaux et d'obtenir des résultats importants tant sur le plan de la recherche scientifique, de la gestion, de la pédagogie et de la communication que dans l'aménagement du territoire transfrontalier (de 2003 à 2008, 6 projets Interreg simples et un projet Life pour plus de 12 millions d'euros).

Parmi les grandes réussites, on peut citer le programme de réintroduction et de suivi du bouquetin des Alpes débuté en 1987 et la réintroduction du gypaète barbu avec le premier lâcher en 1993, opération qui se poursuit chaque année en alternance en France et en Italie.

Depuis 2010, les parcs ont étendu la coopération à de nouveaux acteurs et de nouveaux territoires grâce à un plan intégré au niveau transfrontalier – PIT (10 millions d'euros).

Cette démarche territoriale globale s'articule autour de plusieurs axes : Connaissance généralisée du patrimoine naturel Mercantour /Alpi Marittime (Inventaire Biologique Généralisé ATBI), Planification et Gestion du territoire Mercantour/Alpi Marittime, Tourisme Durable, Connaissance du patrimoine identitaire Mercantour/Alpi Marittime ((patrimoine culturel), Education à l'Environnement et au Développement Durable, mobilité, largement interdépendants que forge la construction de l'Espace transfrontalier Alpi Marittime-Mercantour. La mobilisation des acteurs représentant tous les secteurs d'activités et les territoires concernés crée une dynamique partenariale forte, garante d'un engagement dans le sens d'un développement durable.

La mise en place d'une cellule de coordination technique a permis l'animation et la gestion du projet.



Parmi la multiplicité des projets, on peut citer trois exemples :

- L'Inventaire Généralisé de la Biodiversité au niveau transfrontalier est une première mondiale

Au final, après deux années de projet, 306 taxonomistes se sont rendus dans les deux parcs et près de 4 000 espèces ont été identifiées parmi lesquelles un grand nombre d'espèces jamais recensées sur le territoire auparavant (portant le nombre d'espèces inventoriées sur les deux parcs à plus de 10 000!) et plus d'une trentaine nouvelles pour la science.

Par ailleurs, la création d'une exposition dédiée à l'IGB a contribué à renforcer la notoriété des deux parcs en tant que « hot spot » de la biodiversité (elle a été présentée à Paris, Turin, Monaco et Berlin).

- WebSIG: La création d'un outil SIG commun de systématisation et diffusion des connaissances représente une étape importante vers la gestion intégrée du territoire transfrontalier.
- Outils communs de communication : les deux parcs développent des outils de communication afin de promouvoir conjointement leur territoire au-delà des frontières : carte Grand Tour et ses déclinaisons culture et cyclotourisme, guide des sentiers accessibles aux personnes à mobilité réduite, application smartphone et, depuis 2013, portail web commun Marittime-Mercantour. Ce portail est un outil de promotion du territoire mais également un outil au service de nos projets, il pourrait donc devenir la vitrine de notre site UNESCO.
- Nouveaux projets ALCOTRA: les deux parcs ont été retenus pour développer deux nouveaux projets dans le cadre du programme de coopération transfrontalière ALCOTRA sur les thématiques de la gestion des paysages (notamment agropastoraux et forestiers) et de la promotion de l'écotourisme à l'échelle des Alpes méridionales. En cohérence avec la candidature à l'Unesco, les deux parcs ont choisi d'étendre leur coopération à d'autres acteurs du territoire comme le Parco naturale del Marguareis.

#### 3. PNAM/PNM: un Plan d'Actions Commun 2007-2013

Formaliser la coopération, mieux connaître pour mieux gérer le patrimoine naturel et culturel, éduquer à l'environnement, contribuer au développement et enfin construire et promouvoir l'espace transfrontalier commun Mercantour Alpi Marittime sont les axes du programme 2007-20013.

L'engagement dans quatre grands projets fédérateurs (Convention de coopération transfrontalière, Inventaire biologique généralisé, Charte Européenne du Tourisme Durable, inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO) avait comme objectif de hisser l'espace Alpi Marittime Mercantour au plus haut niveau d'exigence et de reconnaissance internationale.

Bien que le Plan d'actions Commun ne soit pas encore parvenu à son terme, il est déjà possible de faire une évaluation intermédiaire. Un effort particulier a été consenti afin de donner à la collaboration entre les Parcs une assise juridique pérenne. La mise en œuvre opérationnelle du GECT devrait permettre d'optimiser l'organisation interne, d'accroître la lisibilité des actions et leur appropriation par le territoire et ses acteurs.

La formidable aventure scientifique de « l'Inventaire Biologique Généralisé » a fait de l'espace Alpi Marittime-Mercantour un site pilote de l'étude de la biodiversité au niveau mondial. Les nombreux experts en taxonomie et en écologie appliquée ont fourni des données sur des milliers d'espèces nouvelles pour ce territoire. Un réseau international de scientifiques d'horizons différents s'est ainsi constitué autour des deux parcs qui ont également structuré leur banque de données.

Les deux parcs représentent donc un « site transfrontalier » où le monde scientifique et les personnes opérant sur le territoire (structures locales, éleveurs, propriétaires fonciers, exploitants, etc.) coopèrent pour trouver des solutions permettant de maintenir une biodiversité élevée (en cohérence avec les objectifs institutionnels des espaces protégés) et en même temps de concilier certaines activités humaines qui puissent valoriser encore davantage le territoire.

La mise en œuvre concertée de la Charte Européenne du Tourisme Durable a permis d'avancer avec les acteurs du territoire sur de nombreux projets concrets structurant cet espace transfrontalier.

# 4. L'implication de la Principauté de Monaco et de la Fondation Prince Albert II de Monaco

Une Convention Cadre a été signée le 19 septembre 2007 entre le Gouvernement de la Principauté de Monaco, la Fondation Prince Albert II de Monaco, le Parc Alpi Marittime et le Parc du Mercantour. Cette coopération a pour objectifs d'améliorer la connaissance et la compréhension de l'évolution de la biodiversité dans cet espace transfrontalier au patrimoine exceptionnel, d'en promouvoir une gestion exemplaire, notamment en matière de tourisme durable, ainsi que de favoriser au plan international et le partage d'expériences qui en résulte. Le soutien à l'inscription au « Patrimoine mondial de l'Unesco» de l'espace transfrontalier Alpi Marittime-Mercantour constitue l'un des projets prévus par cette Convention.

#### 5. Le GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime Mercantour »

Afin d'asseoir juridiquement et dans la durée leur collaboration, les deux parcs, fortement soutenus par les deux États, s'attellent à partir de 2009 à l'ambitieux projet de créer un Groupement européen de coopération territoriale (GECT) entre les deux espaces naturels protégés. Les Conseils d'Administration et les Conseils Scientifiques des deux parcs approuvent et accompagnent la démarche.

Les parcs souhaitent ainsi se doter d'un réel outil commun à l'échelle du territoire transfrontalier et développer une lisibilité de ce territoire exceptionnel au delà des frontières.

Le groupement a pour objet de faciliter, de promouvoir et d'animer la coopération transfrontalière en traitant spécifiquement de la gestion de projets dans les domaines suivants : suivi scientifique et protection de la biodiversité, restauration et valorisation des paysages naturels et culturels, sensibilisation, éducation à l'environnement, mobilité douce, agriculture et tourisme durable.

Le GECT constitue un outil important au service de la candidature à l'UNESCO puis de la gestion du Bien, comme le témoigne l'article 4 de la convention « Objets, missions » : « Il promeut l'inscription d'un bien commun au Parco naturale Alpi Marittime et au Parc national du Mercantour sur la liste du Patrimoine Mondial de l'Humanité, sous l'égide de l'UNESCO. Il met en œuvre toute action pour parvenir à l'inscription d'un tel bien. Il peut être désigné comme institution garante de la gestion, la surveillance et la préservation des biens du patrimoine mondial et réaliser toute action pour remplir ce rôle, notamment pour l'établissement des rapports périodiques sur l'état du bien inscrit.

La procédure d'instruction binationale prévue pour la création des GECT s'est conclue par l'arrêté du Préfet de la Région Provence Alpes Côte d'Azur en date du 23 mai 2013 qui crée le GECT « Parc européen/Parco europeo Alpi Marittime Mercantour » et en valide la convention constitutive et les statuts.

Les mois à venir vont être consacrés à la mise en place opérationnelle du groupement : installation des instances, modalités de fonctionnement, budget, règlement intérieur, priorisation des missions.